

**4 Économie**

**Réunion du comité consultatif national (CCN) sur les PFNL  
L'examen des textes réglementaires à l'ordre du jour**

J.M.  
Libreville/Gabon

Le CCN a examiné le document préliminaire de la stratégie nationale et celui du plan d'action pour le développement des produits forestiers non ligneux en République gabonaise, mais également le projet d'arrêté portant création, attribution et fonctionnement de ce comité.

Le comité consultatif national sur les produits forestiers non ligneux s'est réuni dernièrement au siège de la Fao, sis à la cité de la Démocratie. Il était question pour les membres de ce comité d'examiner le document préliminaire de la stratégie nationale et celui du plan d'action pour le développement des produits forestiers non ligneux en République gabonaise, mais également le projet d'arrêté portant création, attribution et fonctionnement de ce comité. Au cours de cette rencontre, les membres présents ont étudié, non seulement la mise en



Une vue de quelques membres du comité consultatif sur les PFNL.



Nathalie Nyare, consultante de la stratégie sur les PFNL.

œuvre de la stratégie nationale, mais encore le fonctionnement du comité consultatif national pour le moment où le projet sera à la fin de sa première phase sur le terrain. En ouvrant les travaux, le coordinateur national du projet, Alain Makaya, a éclairé les membres sur les différentes étapes du processus de l'initiative. Il a précisé « qu'il s'agit de

faire un état des lieux des produits phares qui doivent contribuer à l'économie nationale. Dans cet exercice, on veut savoir ce que le pays doit faire sur ses produits phares. Des études doivent être menées sur le terrain pour mieux connaître les atouts que nous avons. L'objectif est donc de dégager des orientations fermes qui vont permettre de faire une classification

afin de donner une valeur ajoutée à ces produits qui impacteront les revenus des communautés ». La consultante nationale de cette stratégie sur les produits forestiers non ligneux, Mme Nathalie Nyare, est revenue sur le plan de convergence de la Commission des ministres des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). A cet effet, ce plan prévoit le dévelop-

pement du secteur des produits forestiers non ligneux en matière de gestion durable et de valorisation de ces produits. Par contre, une fois la stratégie validée, elle constituera le cadre à l'intérieur duquel les différentes initiatives aux PFNL devront se dérouler. Elle aboutira à un plan d'actions qui identifiera la chronologie des

activités à mener pour les cinq prochaines années. De plus, elle devra favoriser le démarrage du développement effectif de ce secteur forestier. Par conséquent, la réussite de la mise en œuvre de cette stratégie sera liée au plan d'actions qui dépendra fortement de l'engagement politique du Gabon et de l'appui des partenaires au développement.

**Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville  
Malgré les retards, les installations devraient être livrées en juin prochain**

S.A.M.  
Libreville/Gabon

Le rapport sur l'état d'avancement du projet de construction du Centre d'appui à la pêche artisanale de Libreville (CAPAL), rédigé en mars par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, révèle que de récurrentes difficultés retardent la livraison de la structure. « La plupart (des) travaux ont pris du retard à cause de la mobilisation tardive des ressources », souligne le document.

Premier élément à l'origine du retard, le paiement des frais d'acquisition du terrain. Selon le rapport, suite au blocage des travaux en mai 2010 par le propriétaire du site qui exigeait d'être payé avant le début de tout travail, il avait été engagé le paiement des frais d'acquisition du terrain. Même si une partie a déjà été payée, il reste à lui verser 1 milliard de francs



Le Japon veut livrer les installations en juin prochain.

conformément à la convention de vente. Seul hic, « cette ressource n'a pas encore été clairement identifiée dans la mesure où il n'existe aucune ligne prévue dans le budget 2011 », affirme le rapport. Deuxième élément, les travaux à la charge de la partie gabonaise. Évaluée à 800

millions de francs, sur deux ans, la dotation du Gabon devait autoriser l'aménagement des voies d'accès au site du projet, l'adduction et la connexion au réseau d'électricité et téléphonique du site, la construction d'une barrière pour la sécurisation du matériel. Dans le budget 2010, 319

millions de francs ont été dégagés pour le projet. Pour 2011, ce sont 275 millions. Malheureusement, « la plupart (des) travaux ont pris du retard à cause de la mobilisation tardive des ressources ». Comme la construction du poste compteur électrique. Troisième point, le rem-

boursement de la TVA. L'Accord de coopération technique signé entre le Gabon et le Japon prévoit des exonérations de taxes et de droits de douane au profit des projets financés par des dons japonais. Au sujet du projet CAPAL, « la procédure de remboursement de la TVA est exceptionnelle-

ment longue à cause des réformes en cours au niveau des Douanes ». Pour alléger cette procédure, un document de dispense de la TVA a été établi. Malgré les éléments susmentionnés, la partie japonaise veut toujours livrer le chantier en juin prochain. Ce centre, situé à Lalala, fait partie du programme de construction d'infrastructures pour promouvoir et soutenir le développement de la pêche artisanale afin de garantir aux consommateurs un approvisionnement régulier en produits de pêche. Il a été initié dans le cadre de la coopération gabono-japonaise. Son coût est de plus de 6 milliards de francs, don du gouvernement japonais. Il vient en renfort aux structures existantes, notamment le Centre communautaire des pêcheurs d'Owendo (CCPO), aménagé par l'Italie et l'Union européenne depuis 1984 et qui n'est plus en mesure d'assurer ce rôle.

**CHANGES**  
**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 31/03/2011**  
**Union Gabonaise de Banque**  
Site Web : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,409	1USD =	465,548	1 USD	482,356
CAD	1,3674	1CAD =	479,711	1 CAD	494,645
JPY	117,01	1JPY =	5,60599	100 JPY	770,043
GBP	0,8789	1GBP =	746,339	1 GBP	767,811
CHF	1,2993	1CHF =	504,854	100 CHF	52060,1
ZAR	9,6264	1ZAR =	68,1415	100 ZAR	6815,21

INDICES BOURSIERS		
	en date du	
<b>CAC 40</b>	31/03/2011	<b>3987,80</b>
<b>DOW JONES</b>	29/03/2011	<b>12279,01</b>
<b>BRENT (PE) US Dollars/Bari</b>		
31-mars 115,6		